



HAL
open science

Au sujet de quelques plantes rares et menacées de la flore du Maroc

Ch. Sauvage

► **To cite this version:**

Ch. Sauvage. Au sujet de quelques plantes rares et menacées de la flore du Maroc. Revue d'Écologie, 1959, Sup, pp.156-158. hal-03532224

HAL Id: hal-03532224

<https://hal.science/hal-03532224>

Submitted on 18 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**AU SUJET
DE QUELQUES PLANTES RARES ET MENACÉES
DE LA FLORE DU MAROC**

PAR

Ch. SAUVAGE

Institut Scientifique Chérifien,
avenue Biarnay, Rabat (Maroc)

**1° Espèces végétales menacées ou en voie de disparition
et étude des moyens de les protéger.**

a) **Espèces en voie de disparition** (ou même déjà disparues).

Ce sont en général des plantes aquatiques, menacées par des mesures d'assèchement et d'assainissement du pays. Exemples :

— *Oldenlandia capensis* L. fil., Rubiacée des dayas des environs de Rabat (Emberger et Maire). Cette espèce n'a pas été revue au moins depuis une vingtaine d'années. Beaucoup de ces dayas ont été asséchées, drainées ou comblées. Le mal est fait et paraît irréparable.

— *Hydrocharis Morsus-Ranae* L., Hydrocharidacée découverte par G. Perrin de Brichambaut dans la merja Bokka (Rharb) en 1951. Depuis, la merja a été en grande partie asséchée et la plante s'est réfugiée dans quelques trous d'eau (le problème de la merja Bokka est rappelé plus loin).

— *Nymphaea alba* L., même remarque que pour la précédente.

b) **Espèces menacées.**

Paeonia corallina RETZ. ssp. *coriacea* (BOISS.) MAIRE var. *maroccana* PAU et FONT QUER. Ce n'est pas une espèce rare, mais elle fait l'objet dans le Moyen-Atlas d'un véritable saccage au moment de la floraison. De jeunes Marocains ont pris l'habitude de faire d'amples moissons pour les vendre aux touristes. On peut dire que dans les environs d'Ifrane et d'Azrou la pivoine ne fructifie plus et risque de disparaître. Un arrêté local qui interdirait la vente et la confection de bouquets pourrait limiter les dégâts. Il ne sera efficace qu'avec le consentement des hôteliers et des syndicats d'initiative.

Iris tingitana BOISS. et REUT. var. *eu-tingitina* MAIRE. Cette espèce, qui formait des peuplements à perte de vue dans le Rharb, tend à disparaître à cause de la culture intensive et motorisée. Il est difficile d'envisager une mesure pour protéger cette plante qui ne peut se main-

tenir qu'en dehors des champs. Certaines formes, particulièrement belles de coloris, ont été cultivées par des colons et sont de ce fait conservées, mais leur origine sera vite oubliée. Pour cette plante également un arrêté local pourrait limiter les dégâts, mais il faudrait d'abord le consentement de la Chambre d'agriculture.

Chamaerops humile. Il ne serait pas inutile de reprendre une campagne pour la protection de quelques sites où le palmier nain est arborescent. Ces sites, nombreux il y a une quarantaine d'années, sont de plus en plus rares. Comme il s'agit en général de cimetières musulmans, peut-être les autorités marocaines s'y intéresseront-elles.

2° Régions à protéger.

Trois régions sont à envisager : le jbel Kbir près de Tanger, la merja Bokka dans le Rharb, le Haut Oued-Beth dans le Maroc central.

a) Jbel Kbir, près de Tanger.

C'est « la montagne » de Tanger. Son versant nord descend en pente rapide sur la mer et comporte encore de beaux restes d'une végétation dense plus ou moins naturelle. Le versant sud offre de belles falaises de quartzite. Or le lotissement gagne progressivement tout le versant nord et une carrière a été ouverte dans les falaises. Une station à *Davallia canariensis* (L.) SMITH a déjà disparu. L'intérêt unique de cette région réside dans le fait qu'elle représente le seul point du Maroc situé dans l'étage méditerranéen humide d'Emberger à basse altitude (0 à 300 m). L'herbier Cosson renferme un échantillon de *Quercus pyrenaica* (chêne tauzin) provenant de cette montagne. Il semble disparu depuis longtemps, ce qui est regrettable. Le chêne-liège va suivre (ce qui est moins grave). Le chêne zène aussi; et surtout tout leur cortège floristique à cette altitude : *Satureja inodora* SALZ., *Genista oxycedrina*, etc.

Il serait peut-être possible avec l'aide du syndicat d'initiative de Tanger de sauver un morceau de la « Montagne », quitte à en faire un jardin dans lequel, entre les allées, de grandes étendues de végétation naturelle seraient protégées.

b) La merja dans le Rharb.

A la suite des grands travaux d'assèchement du Rharb, la plupart des grandes merjas permanentes ont disparu, soit définitivement asséchées, soit inondées seulement une partie de l'année ou même seulement les années pluvieuses.

Sur une suggestion de la section de botanique de l'Institut scientifique chérifien, la Société des sciences naturelles et physiques du Maroc en 1952 a pris l'initiative d'une demande de classement de site pour une de ces merjas, la merja Bokka, qui pourrait constituer un témoin de l'état antérieur (intéressant à plus d'un titre) et une réserve tant botanique que zoologique. L'étude a été entreprise par les pouvoirs publics, et le projet avait reçu l'agrément des Travaux publics, de la Santé publique, du Génie rural et bien entendu des Eaux et Forêts, service directement intéressé en particulier du point de vue de la chasse (réserve). La procédure en vue de constituer un petit parc national fut lancée en 1953. Mais une réunion en 1954 au Secrétariat général du Protectorat montra qu'elle rencontrait l'opposition de la Chambre d'agriculture de Rabat. Des intérêts privés étaient probablement en jeu. En fait, pendant que l'enquête continuait péniblement, la merja était menacée d'assèchement par des pompages pour irriguer des rizières voisines. Il serait souhaitable que la procédure soit reprise complètement.

c) **Le Haut Oued-Beth.**

Un projet de parc national dans le Haut Oued-Beth a été étudié par l'administration des Eaux et Forêts (voir le rapport de protection de la nature de la Société des sciences naturelles et physiques du Maroc).